

Nombre de conseillers : élus : 11 en fonction : 10 présents ou représentés : 9

Date de convocation : 22 octobre 2021

Membres Présents : BOUR Daniel, HERRMANN Pascal, HUSSER Marcel, KNIPPER Thomas, MUNSCH Didier, WILT Rose-Marie,

Pouvoirs : BERTRAND Michel a donné pouvoir à HERRMANN Pascal  
HEBTING Anny a donné pouvoir à MUNSCH Didier  
HUNTZIGER Laurence a donné pouvoir à BOUR Daniel

Membre Excusé : BALTZER Yannis

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) Approbation de la dernière séance du conseil municipal et désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Régie de transport : Cession de l'ancien bus et vote de crédits supplémentaires
- 3) Suppression du budget annexe « régie de transport »
- 4) Acquisition d'un véhicule de service
- 5) Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- 6) Noël des Aînés et des enfants 2021
- 7) Divers

**1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour :**

- Le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 28/09/2021 qui est adopté à l'unanimité.
- Désignation d'un secrétaire de séance : Mme WILT Rose-Marie

**Délibération n° DCM 2021-033****7. Finances****7.1 Décisions budgétaires****2<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Régie de transport : Cession de l'ancien bus et vote de crédits supplémentaires**

La Région Grand Est, organisateur de plein droit des transports scolaires en vertu de l'article L.3111-7 du code des Transports a renoncé à nous déléguer la compétence depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Comme nous ne gérons plus le transport scolaire du RPI, il convient de statuer sur le devenir du bus scolaire existant, propriété communale.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **décide** de céder le bus immatriculé BB-709-KF de marque TEMSA en l'état, pour un prix de 4 000 €,
- **charge** le maire ou l'un des adjoints de trouver un acquéreur,
- **dit** que pour réaliser les opérations de cessions liées à la sortie de l'inventaire, les crédits votés au budget primitif 2021 de la régie de Transport sont insuffisants. De ce fait, le conseil vote les crédits supplémentaires suivants :

Budget annexe : Régie de transport

Intitulé	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Valeur comptable des immobilisations cédées	675	1,00		
Autres produits exceptionnels			778	1,00
<b>TOTAL</b>		<b>1,00</b>		<b>1,00</b>

- **autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° DCM 2021-034****7. Finances****7.1 Décisions budgétaires****3<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Suppression du budget annexe Régie de Transport**

Suite à la reprise de l'organisation du transport scolaire par la Région Grand Est, le budget annexe « Régie de Transport » n'a plus lieu d'exister. Il est proposé de le dissoudre.

**Après en avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **la suppression** du budget annexe « Régie de transport » au 31/12/2021 et son intégration dans le budget principal de la commune,
- **la reprise** de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la commune,
- **de demander** au comptable la clôture le budget annexe « régie de transport »,
- **d'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

## Délibération n° DCM 2021-035

## 1. Commande

## 1.1 Marchés publics

**4<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Acquisition d'un véhicule de service**

Considérant que l'entretien des bâtiments et des espaces verts nécessite des déplacements importants de matériels ou de déchets, il est proposé de procéder à l'acquisition d'un véhicule de service.

Vu la proposition du garage Moritz du 19/10/2021, concernant un Peugeot Partner d'occasion de 139 500 km, pour un prix de 8 112,86 € HT soit 9 683.87 € TTC,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **décide** d'acquérir le véhicule Peugeot Partner immatriculé EC-439-VF pour un montant de 8 112,86 € HT soit 9 683.87 € TTC comprenant la pose de l'attelage auprès du garage MORITZ AUTOMOBILES de Val de Moder,
- **décide** de souscrire un contrat d'assurance auto pour le véhicule,
- **autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

## Délibération n° DCM 2021-036

## 7. Finances

## 7.1 Décisions budgétaires

**5<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022**

L'article L1612-1 du code gé

néral des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2022 étant voté en mars ou avril afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (Bases d'imposition, Dotations...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un montant maximum de 25 % du budget 2021.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré :

- autorise le maire à engager et mandater sur l'exercice 2022, avant le vote du budget primitif 2022, les dépenses d'investissement dans la limite d'un montant maximum de 25 % du budget principal 2021.

**BUDGET PRINCIPAL**

Chapitre	BP 2021	25%
20 : Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	3 750,00 €
204 : Subventions d'équipement versées	533,45 €	133,36 €
21 : Immobilisations corporelles	461 000,00 €	115 250,00 €
23 : Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>476 533,45 €</b>	<b>119 133,36 €</b>

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° DCM 2021-037****7. Finances****7.1 Décisions budgétaires****6<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Noël des Aînés et des Enfants 2021**

Comme en 2019, la fête des aînés sera organisée conjointement avec la commune de Buswiller qui se charge de réserver la salle et le repas. La date a été fixée au samedi 11 décembre 2021 à midi. L'invitation sera adressée à toutes les personnes de 65 ans et plus. La commune de Ringendorf reversera à la commune de Buswiller la quote-part des frais liés à cette fête.

Les personnes de plus de 70 n'ayant pu se rendre à la fête se verront offrir un coffret cadeau (individuel ou pour deux), qui sera commandé auprès de la société HELFRICH de KIRRWILLER d'un montant maximum de 30 € pour une personne seule ou de 40 € pour un couple.

Quant aux enfants de moins de 12 ans, ils se verront offrir un livre adapté à leur tranche d'âge, qui sera commandé auprès de la librairie Books de Bouxwiller d'un montant maximum de 15 €/livre.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **valide** les dispositions énoncées ci-dessus,
- **dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif, compte 6232,
- **autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

**Point divers :****Conseil d'Ecole**

Le Maire rend compte des échanges du conseil d'école qui a eu lieu la semaine précédente. Le conseil municipal en prend acte.

**Voisins Vigilants et Solidaires**

Le Maire rend compte de la présentation de l'offre Voisins Vigilants et Solidaires qui permet de créer un réseau de voisinage afin de partager des alertes ainsi que des informations générales. Le cout annuel est de 400 € pour la commune et de 0 pour les habitants souhaitant s'inscrire dans le dispositif.

Les bénéfices attendus de cette opération sont la baisse des cambriolages et des incivilités par les échanges d'informations et l'effet dissuasif des panneaux.

Il est prévu de contacter d'autres communes ayant déjà souscrit à l'offre pour recueillir leur avis.

**Prochaines réunions**

La Commission des finances se réunira **le 3 novembre 2021 à 20h en mairie**

La Commission Ad Hoc concernant la construction de la salle se réunira **le 8 novembre 2021 à 20h en mairie**

HERRMANN Pascal	BERTRAND Michel (pouvoir)	HEBTING Anny (pouvoir)	MUNSCH Didier
BALTZER Yannis (absent)	BOUR Daniel	HUNTZIGER Laurence (pouvoir)	HUSSER Marcel
KNIPPER Thomas	KOWALIK Gregory	WILT Rose-Marie	